



TEXTE POINT D'ÉTAPE

GROUPE DE TRAVAIL – COMMUNS ET DÉMOCRATIE

LICENCE

Cette oeuvre est placée sous Coopyright

<https://coopdescommuns.org/le-coopyright-pour-la-coop-des-communs/>

En cas de réutilisation, veuillez suivre par défaut les termes de la licence Creative Commons

CC-BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Août 2019

PRÉAMBULE

Ce texte est le fruit d'un travail collectif d'enquête, d'analyse et d'écriture mené par le groupe de réflexion « Communs et démocratie » constitué en janvier 2017 dans le cadre de La Coop des Communs. **Le point de départ du groupe a été celui de la crise démocratique traversée par notre société**, à travers l'évocation de plusieurs de ses symptômes : la perte de confiance des citoyens dans les institutions, particulièrement celles de la démocratie représentative ; la persistance d'une confiscation du pouvoir de décision des citoyens quant aux grandes orientations et choix relatifs à notre avenir collectif ; la faiblesse de la participation à la vie démocratique (vote, représentation dans les différentes institutions du corps social, place dans le débat public...) d'une part importante de la population (personnes précaires, minorités...).

Dès lors, face à ces constats, plusieurs membres de La Coop des Communs (qui mêle acteurs de l'ESS et des communs et universitaires) ont souhaité se pencher sur la question suivante : **en quoi les initiatives de l'ESS en relation avec les communs peuvent-elles venir renforcer et enrichir la démocratie ?**

Le texte qui suit, fruit d'un premier travail collectif des membres du groupe de réflexion ainsi constitué, s'est inscrit dans une volonté partagée d'acteurs souhaitant développer leur analyse et leur recul sur leurs propres pratiques. Au-delà de leur diversité, les contributeurs ont inscrit leur démarche au service d'un projet de transformation sociale. Il s'agit en effet pour les membres du groupe, à travers le développement des communs, de **permettre le soutien à des formes nouvelles de participation, de cohésion sociale et de prise de décisions collectives pour mieux faire société.**

Deux ans et demi plus tard, le questionnement initial qui a présidé à la création du groupe n'a rien perdu de sa pertinence, au contraire. En effet, le texte que nous présentons ici intervient dans un contexte conférant aux réflexions sur les questions démocratiques une actualité et une acuité croissantes : menaces sur les libertés publiques, mouvements sociaux d'ampleur, dont la mobilisation inédite des gilets jaunes, présence durable de l'extrême-droite dans le paysage politique, interrogations sur la compatibilité entre modèles démocratiques et lutte contre le changement climatique... C'est donc bien conscient de ces enjeux et de la nécessité de trouver de nouveaux chemins pour un renforcement de la démocratie et de la participation de tou.te.s à notre destin commun que le groupe a inscrit ses travaux.

La production de ce texte est ainsi l'un des premiers résultats de ce travail collaboratif. L'objectif des membres du groupe en le rédigeant et en le soumettant aujourd'hui au débat est bien de poser un certain nombre de questions et de mettre en discussion de premières problématiques, qui doivent impérativement être creusées et affinées. **L'enjeu pour le groupe de travail est donc aujourd'hui de susciter de nouvelles contributions et collaborations pour continuer l'analyse de ces premiers résultats et approfondir les hypothèses posées.**

INTRODUCTION

Le groupe de réflexion « Communs et démocratie » a construit son questionnaire et sa recherche autour de trois axes principaux d'analyse, faisant écho aux symptômes de la crise démocratique évoqués au début du préambule :

- **le rôle de la puissance publique et ses liens avec les communs** : les communs contribuent-ils à renouveler les conditions de participation des citoyens à la vie publique ? Induisent-ils des bouleversements dans le comportement et le positionnement des élus et représentants de la puissance publique, comme dans celui des citoyens impliqués ? De nouvelles formes de co-construction de l'action publique, en particulier au niveau local, peuvent-elles émerger, au-delà des formes traditionnelles de fonctionnement de la démocratie représentative ou participative ?

- **la place des personnes éloignées de l'action publique** : les communs en lien avec l'ESS peuvent-ils permettre d'intégrer des personnes en général éloignées de l'action publique et de la participation démocratique (minorités, populations vivant dans des territoires défavorisés...) ? Quelles expériences peut-on recenser, quelles semblent-être les conditions de la réussite ?

- **la question des pratiques et des outils** : les communs peuvent-ils, en matière de gouvernance, mettre en place des pratiques et des outils permettant un approfondissement démocratique ? En quoi les outils et les pratiques utilisés peuvent-ils également être des communs ?

Les trois questions évoquées ci-dessus figuraient dans un texte de cadrage qui a servi de base pour la constitution du groupe et le lancement de ses travaux.

La méthodologie utilisée pour construire la recherche a été participative. Elle a consisté à produire une grille d'entretien, à constituer un échantillon pour l'analyse et à réaliser et administrer des entretiens auprès des représentants des initiatives étudiées.

La grille était construite autour des questionnements suivants : la démocratie au sein de l'initiative étudiée (règles et modalités de fonctionnement interne) ; l'initiative étudiée dans la démocratie (rapport aux pouvoirs publics, aux acteurs du territoire, de la démocratie sociale, de la démocratie participative) ; et enfin les relations démocratiques entre les initiatives étudiées.

Quant aux terrains, l'intention initiale était d'étudier en quoi des initiatives se revendiquant des communs, et liées à l'économie sociale et solidaire, pouvaient venir renforcer la démocratie sous toutes ces formes et l'enrichir. Les échanges au sein du groupe ont conduit à élargir le champ des initiatives étudiées, en incluant des initiatives ne se revendiquant pas nécessairement comme des communs mais pouvant se comprendre comme telles par les membres de l'association La Coop des Communs. Plus précisément, le choix des terrains étudiés s'est fait en deux temps. Ce sont d'abord des membres de La Coop des Communs qui ont souhaité participer au groupe et qui ont suggéré comme terrains d'étude des projets dans lesquels ils étaient impliqués. Puis, à l'occasion de réunions du groupe, plusieurs participants ont pu soumettre d'autres idées de terrains dont ils avaient connaissance, qui ont été collectivement validées. Au final, ont été étudiées les initiatives suivantes : Plateau Urbain, Tetris, Enercoop, l'Assemblée des Communs du Nord, Hôtel du Nord, Hôtel Pasteur, Labsus.

Cet article présente donc les premières réflexions qui ont pu émerger à l'occasion de l'analyse des entretiens réalisés. A noter que toutes ne se retrouvent pas citées dans ce texte, des entretiens complémentaires devant encore être menés pour approfondir certains témoignages recueillis.

LES COMMUNS ET LA DÉMOCRATIE : ANCRAGE THÉORIQUE

Les travaux d'Elinor Ostrom ont permis d'ouvrir des perspectives théoriques inédites. Son analyse des biens communs est venue remettre en question une analyse économique classique fondée sur la simple opposition : biens publics - biens privés. En se focalisant sur la question de la gouvernance des biens communs, ses études ont montré qu'il n'y avait pas - comme l'avait imaginé Gareth Hardin - de tragédie des communs (Ostrom, 2010). En montrant la force d'une gestion communautaire pour assurer la pérennité des biens communs, elle renverse l'analyse. Grâce à ses travaux, on peut envisager la lutte contre l'enclosure comme un moyen de prévenir la surexploitation des ressources d'un monde fini. Elle étudie ainsi dans le détail les principes d'une gestion durable des ressources communes. Elle identifie des principes constitutifs de la pérennité des biens communs : des limites clairement définies, des règles communes, des mécanismes de surveillance mutuelle, des sanctions graduelles, des méthodes de résolution de conflit, des modes de relations aux institutions publiques (Ostrom, 2010). Elle pense l'auto-organisation des communautés autour des ressources communes. Elle se place dans une perspective socio-économique sans chercher à questionner spécifiquement le caractère démocratique des formes de gouvernance observées. Il faut attendre son travail avec Charlotte Hess sur les communs numériques et la multiplication des travaux de recherche sur les nouveaux communs (communs urbains, communs culturels, d'infrastructures, communs de savoirs, communs sociaux...) pour que le champ des questions autour de l'étude des communs s'élargisse. C'est en fait de la rencontre entre les savoirs et pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) et ceux des communs que les idées et les concepts se sont croisés.

Pour sa démonstration, Ostrom passe donc par des étapes conceptuelles successives qui permettent un rapprochement de sa pensée avec les perspectives ouvertes par la solidarité démocratique (Eynaud, Laville, 2018). Dans un premier temps, elle identifie comme nous l'avons vu des biens communs que l'on peut distinguer des biens privés et des biens publics. La démarche est définitionnelle et inscrit son point de départ dans la théorie économique orthodoxe. Dans un deuxième temps, elle se penche sur la question de la gouvernance et de la production de règles par des communautés auto-organisées. On peut faire ici l'analogie avec le mouvement de l'économie sociale qui théorise également la question de la propriété partagée, des droits statutaires, et du mode de gouvernance démocratique associé. Ce lien permet de situer les communs dans une perspective de transformation sociale (Fontaine, 2017). Dans un dernier temps, Elinor Ostrom intègre dans son analyse les communs numériques et par voie d'extension les nouveaux communs. A ce niveau, la perspective démocratique peut apparaître comme une ligne de force afin d'envisager des communs numériques non condamnés à devenir des "Communs du Capital" (Maurel, 2018). Dès lors, les cadres conceptuels respectifs des communs et de l'économie solidaire tendent à se compléter et à s'enrichir au profit de l'analyse d'une même réalité. (Defalvard, 2017 ; Eynaud, Laurent, 2017 ; Eynaud, França Filho, 2019)

LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

L'analyse des entretiens réalisés nous montre comment, à plusieurs occasions, les initiatives étudiées ont manifesté dans leurs rapports avec les pouvoirs publics une capacité à influencer et changer les règles du jeu institutionnel.

Sophie Ricard raconte ainsi comment le développement du projet de l'Hôtel Pasteur a en réalité consisté à contourner les règles de la commande publique classique, en laissant advenir, avec l'accord de la collectivité, de nouveaux usages de la ville et d'occupation du patrimoine. Sur un plan plus administratif, les interactions entre la SCIC Tetris et la collectivité de Grasse (agglomération) ont conduit à une modification de l'organigramme même de la collectivité (les services « ESS » ont rejoint les services « économie »), pour s'adapter au fonctionnement de la coopérative (dont la collectivité est sociétaire) - même si au final cette modification a pu être jugée contre-productive par la SCIC, la personne ayant intégré les services "économie" s'étant trouvée marginalisée, une situation démontrant que les effets de leviers portés par les communs ne sont pas nécessairement durablement acquis. Le mouvement coopératif et associatif prônant la décentralisation du système énergétique, dans lequel s'inscrit le projet d'Enercoop, a contribué à faire émerger les collectivités locales et les collectifs citoyens comme acteurs à part entière du système énergétique, une évolution récemment reconnue dans la réglementation européenne avec la consécration juridique de la notion de « communautés énergétiques citoyennes ».

Mais cette capacité d'acteurs privés à faire évoluer réglementations et politiques publiques n'est bien entendu pas unique aux communs. C'est pourquoi la spécificité de notre questionnement doit nous pousser à affiner notre recherche, à nous demander plus précisément **dans quelle mesure les communs étudiés ont pu avoir un impact sur les pouvoirs publics dans le positionnement même de ces derniers, dans la manière dont ils envisagent leur rôle et leur façon d'incarner l'intérêt public, dans les règles qui vont régir les modes de relation et d'interaction avec les acteurs de la « société civile ».**

Des exemples issus de nos entretiens sont ici pertinents à mobiliser. Le cas italien doit tout d'abord être mentionné, autour des Pactes développés par Labsus. Une notion de « pouvoir de convocation » est ainsi évoquée, les citoyens gérant des communs pouvant ainsi interpellier la puissance publique, qui se doit de répondre : il semblerait que ce droit exercé par des citoyens en direction d'une collectivité locale puisse modifier la relation généralement descendante instituée entre pouvoirs publics locaux et acteurs de la société civile.

L'étude de l'Assemblée des communs de Lille, qui se donne l'ambition de modifier la nature des relations pouvoirs publics-citoyens, est également pertinente. C'est à la fois le concept de l'assemblée des communs et les outils développés, qui contribuent à agir en ce sens, se conjuguant souvent pour une meilleure cohérence. L'Assemblée des communs de Lille a notamment développé avec la métropole de Lille une notion de "tiers de confiance" vis à vis des pouvoirs publics : la métropole subventionne une structure qui va développer des projets sans que le financeur ne les trace, avec une liberté d'action dans l'allocation des fonds, pas d'évaluation et donc une forte confiance du financeur. C'est une logique de droit de tirage qui est ainsi mise en œuvre via le tiers de confiance. Dans le cas étudié, cette solution a été soutenue par la métropole car elle considérait qu'elle pouvait ainsi toucher des populations avec lesquelles elle ne parvenait pas à rentrer en contact par le biais de ses politiques publiques classiques. On peut émettre l'hypothèse d'un notable changement de posture du point de vue d'une collectivité.

Il est également intéressant de souligner qu'une certaine conception du rôle de la puissance publique et de ses élus est mobilisée par l'Assemblée des communes de Lille. Ses membres expriment en effet une vision moins lisse du rapport à l'action publique que ce que traduit le mot souvent employé de "partenariat" : au lieu de partir de ce que veut l' élu, l'Assemblée des communes prône un fonctionnement inverse, voyant les représentants de la collectivité comme des acteurs d'un territoire plutôt que l'action publique. On confronte les termes de "action publique" et de "action de certaines personnes publiques" en optant pour celui de "acteurs de territoires". Les élus ne seraient pas le territoire eux-mêmes, qu'ils n'incarneraient pas, mais ils seraient les gestionnaires de ressources du territoire, avec lesquels le partage (de lieux et donc de problématiques) se fait. On peut imaginer que ce qui est appelé par les uns comme "lâché prise des élus" puisse être considéré comme une démission du côté de ceux-ci.

Mais les membres du groupe ont souhaité souligner que ces exemples n'allaient pas sans interroger quant à leurs risques et limites. Comment en effet s'assurer que les communes ne viennent pas s'intercaler « à la place de », dans une logique de recul de la puissance publique, de Big Society telle qu'elle fut prônée en Grande-Bretagne, ou de ce que l'on pourrait appeler une forme de délégation de service public «new-look» ?

Dans la vision de société qui a animé le groupe de travail, est donc apparue une question centrale : peut-on trouver des cas où les communes bousculent la puissance publique sans l'affaiblir ? Peut-on, par les communes, revitaliser la démocratie, en proposant de nouveaux liens entre institutions de la démocratie représentative et organisations collectives de citoyens au sein de communes ? Et y-a-t-il des conditions, des contextes, ou des éléments facilitant l'émergence d'un partenariat renouvelé entre des espaces d'action autonomes et des pouvoirs publics fortement impliqués ?

Nos observations tendent à esquisser des réponses positives à ces questionnements.

On peut tout d'abord souligner que la notion de communes place les collectifs auto-organisés dans une posture différente face aux pouvoirs publics. Le rapport entretenu n'est pas seulement celui d'un projet solidaire à la recherche de ressources pour exister. L'interaction se situe en effet autour d'un bien commun. La communauté organisée autour d'une ressource partagée cherche généralement à élargir son collège d'acteurs en y incluant l'acteur public lorsque le projet a une vocation à s'inscrire dans l'intérêt général. A ce titre, l'acteur public n'est pas confiné dans une posture de simple financeur. Le rôle qui lui est souvent offert est celui de partenaire ou de membre. La forme de SCIC souvent choisie par les initiatives de notre échantillon favorise une telle posture. S'il y a un financement public, celui-ci vient en quelque sorte apporter des ressources complémentaires afin de conforter la ressource principale : les communes.

Une deuxième hypothèse se dessine dans ce partenariat renouvelé avec l'acteur public. Étant donné que les communes sont auto-organisés et qu'ils produisent des règles, l'acteur public peut aussi être convoqué pour harmoniser ces dernières avec celles de l'environnement institutionnel. Il se joue là ce qu'Elinor Ostrom qualifie de gouvernance polycentrique (Ostrom, 2010b) dans lequel le cadre légal peut être amené à évoluer localement pour mieux accueillir la nouveauté produite par les communes et favoriser l'innovation sociale attachée à cette nouveauté.

Un autre facteur facilitant semble reposer sur l'approche et la volonté des différents acteurs impliqués dans les interactions pouvoirs publics / initiatives que nous avons caractérisées comme communs. L'expérience de la SCIC Tetris montre que l'interaction avec les collectivités locales présente un effet levier considérable, mais que pour cela, il importe de travailler en leur sein avec celles et ceux qui veulent transformer leurs institutions. En ce sens, il apparaît que la notion de "pouvoirs publics" perçue comme entité uniforme n'a pas de sens : les catégories importent (par exemple en distinguant la posture des élus et celles des fonctionnaires territoriaux) mais aussi les postures personnelles, entre ceux qui estiment devoir "défendre les droits existants" et ceux qui veulent agir pour une transition écologique et solidaire. La confrontation entre les anciennes catégories (juridiques, ...) et les nouvelles pratiques créent du droit nouveau.

L'existence d'outils juridiques particuliers qui faciliteraient la mise en place de partenariats spécifiques est une autre hypothèse émergeant de l'analyse des entretiens réalisés par le groupe. C'est notamment le cas dans l'exemple italien travaillé à travers Labsus. L'existence du « modèle de règlement d'administration partagée » est un élément structurant des relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes. Le cadre de référence qu'apporte ce modèle de règlement d'administration partagée en faveur des biens communs, pour "mettre ensemble le secteur public, privé, les citoyens et le tiers secteur, qui, en quelque sorte, « se responsabilisent », est adapté à chaque cas particulier. Les négociations font toujours l'objet d'adaptations fonction d'un rapport de force. En matière d'outils et de leviers juridiques, on peut également, comme évoqué plus haut, citer le statut de SCIC, permettant aux collectivités locales d'être sociétaires d'une coopérative aux côtés d'autres catégories d'acteurs, à travers le multi-sociétariat. Ceci modifie de fait, dans la gouvernance des projets, dans la définition de leurs orientations, dans le rapport à la prise de décision, la posture de la puissance publique qui se retrouve d'une certaine manière « un acteur comme les autres » (même si ce n'est pas toujours sans heurts, comme on le reverra avec l'exemple de Tetris).

Enfin, plusieurs initiatives étudiées semblent venir souligner que les relations entre communs et toujours publics sont toujours mouvantes, soumises à des dynamiques et fluctuations diverses, et bien souvent à des logiques de rapport de force, parfois violentes.

Il est ainsi rappelé que dans l'exemple de l'Hôtel Pasteur, l'administration locale a trouvé un compromis politique entre la volonté de garder la main sur l'action publique et celle de mobiliser la société civile. Néanmoins, une majorité conservatrice aurait sans aucun doute opté pour la privatisation du bâtiment, sous la forme d'un musée ou d'un hôtel de luxe ... Le problème était donc, en l'espèce, de pallier la capture institutionnelle de la souveraineté populaire qu'opère la puissance publique, dès lors qu'elle réduit l'intérêt général à la concurrence économique marchande entre les Etats ou ses composantes. De fait « l'existence d'un partenariat entre les pouvoirs publics et les communs » doit s'apprécier à l'aune des priorités qu'il vise. Les débats au sein du groupe ont souligné qu'autour de l'exemple du « tiers lieux » Darwin à Bordeaux, pouvait être évoqué ce qu'il pouvait advenir d'un tel partenariat lorsqu'il s'inscrivait dans une logique purement capitaliste.

De même, Tetris a dû se battre pour obtenir la responsabilité de gestion d'un nouvel espace "politique de la ville" au cœur de la ville de Grasse. La collectivité (qui pourtant est sociétaire de Tetris) n'était initialement pas favorable à confier le local en question à Tetris. Le fait qu'elle soit sociétaire de la SCIC, dans laquelle elle n'est pas majoritaire, a conduit la collectivité, devant la difficulté à assumer ce refus devant les autres sociétaires, à finalement accepter de confier le bâtiment à Tetris. Le statut de SCIC a ainsi aidé dans ce "rapport de force" ; de même que la reconnaissance en SIEG (service d'intérêt économique général) que Tetris a souhaité obtenir ; et qui vient dire qu'il est désormais impossible de déloger Tetris pour des raisons de Plan Local d'Urbanisme.

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Spécificité des ressources mobilisées par les communs, rôle des individus et de leurs postures dans les jeux d'acteurs, existence de leviers juridiques spécifiques et nouveaux, logiques de rapport de force : notre travail a fait ressortir ces divers éléments comme pouvant faciliter l'existence de nouveaux partenariats entre initiatives de communs et pouvoirs publics (essentiellement évoquées ici : collectivités locales), et, plus globalement, d'autres logiques de représentation et de mise en œuvre de l'intérêt général.

Mais il reste certainement un bilan plus approfondi à faire des nouveaux rapports entre les communs et les collectivités locales. Le groupe a souligné que d'autres exemples internationaux nécessiteraient d'être étudiés, comme le cas de Barcelone, ou celui de la Suisse. L'exemple italien doit également être davantage creusé. Le pacte d'administration partagée s'y voit régulièrement accusé de permettre aux collectivités locales de se défausser sur les citoyens, organisés ou non. Labsus fait valoir que l'évaluation est complexe : il ne s'agit pas de comparer un avant et un après toutes choses égales par ailleurs, les pactes pour les communs étant sources de création et d'innovations, pas une sorte de nouvelle "Big Society" à l'italienne. Il serait donc intéressant de continuer à poser un regard transversal sur ces pratiques et leurs évaluations.

LA PLACE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'ACTION PUBLIQUE

L'inclusion des personnes éloignées de l'action publique est une question complexe. Elle ne se décrète pas. Elle dépend tout d'abord de l'importance, de la nature et de la durée de cet éloignement. Elle suppose un accompagnement et des étapes. C'est donc un processus difficile qui se construit sur le temps long dans une relation de confiance et de bienveillance. Dès lors, le groupe s'est posé les questions suivantes : les initiatives de communs étudiées permettent-elles une implication accrue des personnes défavorisées et éloignées de l'action publique ? Contribuent-elles significativement à réduire les inégalités de participation à la vie démocratique ? Ont-elles pu mobiliser de nouveaux outils en ce sens ?

Le travail du groupe a fait émerger un élément nouveau qui semble être facteur de facilitation de la participation des personnes reléguées : il s'agit de la nature du commun et de son projet.

La coopérative d'habitants Hôtel du Nord en est un très bon exemple. Son projet vise à la valorisation par les habitants des quartiers Nord de Marseille du patrimoine de ces territoires. Nous ne sommes pas ici face à un projet qui chercherait à « faire venir » les personnes défavorisées : au contraire, elles sont déjà au centre du projet et des ressources qu'il mobilise. Les membres de la coopérative ont ainsi élaboré une charte pour définir des principes d'hospitalité et de non-discrimination, travaillent sur des mises en récit de la démocratie sociale en faisant visiter leur quartier, et cherchent à réinventer le tourisme social par une démarche d'éducation populaire.

Le cas du territoire de Grasse travaillé par Tetris, ou du bâtiment de l'hôtel Pasteur rendu à des usages citoyens participent de la même logique. Ce qui est mis en commun à travers ces initiatives, ce sont des ressources préexistantes qui appartiennent à tous leurs habitants, donc également aux plus défavorisés d'entre eux.

Si nous pouvons émettre l'hypothèse que cet élément lié à la nature du projet du commun se révèle porteur de nouvelles potentialités en matière de participation accrue des personnes éloignées de l'action publique, il apparaît qu'au-delà, dans les initiatives que nous avons étudiées, cette implication ne va pas de soi, n'est jamais acquise par avance, et suscite débats et questionnements quant à la meilleure manière d'y parvenir.

Deux modèles en particulier peuvent être mis en débat.

Dans l'Assemblée des communs de Lille, un ensemble de dispositifs cherche à créer un écosystème favorable. Cela passe par des dynamiques construites autour de tiers lieux et un collectif nommé Catalyst qui expérimente de nouvelles façons d'agir en collectif et qui vise à « mieux comprendre les nouveaux sujets émergents à l'ère du numérique et à favoriser leur appropriation par tous ». A la frontière des modèles organisationnels des communs numériques, l'Assemblée des communs de Lille privilégie la décision par l'action. Les acteurs parlent de « do-ocratie » pour éviter de passer du temps à se coordonner, et pour avoir un rapport différent à l'erreur. En favorisant l'action, il est possible d'interagir en se corrigeant les uns les autres. On peut ainsi apprendre des autres sans bloquer la dynamique d'action. Un acteur témoigne : « *La confiance est un prérequis. Il faut savoir lâcher prise* ». La confiance se nourrit de la transparence du dispositif, du choix du consentement, de la valorisation de la contribution, de l'animation de la prise de décision.

Le fonctionnement de l'Assemblée des communs de Lille repose sur "les personnes présentes" : ce sont les bonnes personnes, au bon moment, les personnes qui sont là qui sont légitimes, car elles sont venues contribuer au projet dont tout le monde a été averti. Cette logique selon laquelle "la décision prise par ceux qui sont là" mériterait d'être interrogée au regard de la participation des personnes "les plus éloignées de l'action", qu'elle soit publique ou collective.

Les collectifs ne reposent pas sur des règles classiques d'adhésion ("dans ce collectif, on ne peut pas adhérer", on vient et on contribue"). Identifier des personnes spécifiques dans ces processus ouverts semble moins important que l'idée de portail, de permanence ouverte : la décision par l'action, la gouvernance par l'action donne la priorité au faire dans une culture du projet, une logique de makers, sans forcément attendre le consensus démocratique.

Pour ne pas freiner les contributions, pour que ceux qui « font » aient la légitimité, les collectifs reposent sur le consentement. Celui-ci s'appuie sur des outils numériques, qui permettent de garder des traces et copier et corriger facilement les erreurs. Dans la mesure où ces outils numériques permettent de revenir sur les erreurs, corriger, améliorer, "les gens" sont censés pouvoir corriger. Ce rapport très différent à la faute légitime la primauté de la contribution. La do-ocratie, mode de coordination indirecte, évite de passer du temps à se coordonner et la stigmergie devient une modalité d'organisation.

L'obligation permanente de présence et, à défaut, de confiance en ceux qui "font" en dehors de système formalisé de délégation peut-elle devenir tyrannique ? Les modalités de fonctionnement sont-elles claires pour tous ? L'absence de cadre pourrait ne pas être protecteur des plus faibles et conduire à des cercles fermés réservés aux plus actifs (cf « La tyrannie de l'absence de structure », Jo Freeman, 1970). Quel est le temps nécessaire pour ces ajustements ? Ces questions mériteraient, au dire même des personnes interrogées, d'être approfondies.

En ce sens, Geneviève Fontaine, porteuse du projet Tetris, tient à souligner que le fonctionnement de Tetris n'est vraiment pas de la do-ocratie. Au contraire, un temps très long est passé à décider ensemble : une attention très forte est apportée à la validation des actions par le collectif. Pour elle, cette différence de fonctionnement avec le cas de l'Assemblée des communs de Lille est probablement liée au projet (place spécifique du lieu dans le projet Tetris), mais aussi à une vision : pour rendre les personnes capables, en particulier les plus éloignées de l'action publique, il ne s'agit pas simplement de leur dire "vas-y", il faut vraiment les accompagner pour les rendre capables.

Plus précisément, dans la SCIC Tetris, en lien avec ce statut spécifique de coopérative, une attention particulière est portée au rapport à l'accessibilité. Dans la pratique, quand quelqu'un entre dans la coopérative, on lui demande s'il accepte de payer davantage pour permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de devenir sociétaire. Il s'agit d'un mécanisme de « parts suspendues ». Ces parts d'une valeur individuelle de 100 euros sont mises de côté pour être offertes à ceux qui ne peuvent pas les payer. Cette dimension est un aboutissement pour la coopérative : les personnes concernées étaient dans le collectif depuis plusieurs années et, quand elles deviennent effectivement sociétaires, cela signifie que les acteurs du projet ont réussi à travailler leur sentiment de légitimité, de capabilité, pour qu'elles se sentent "en capacité de le faire". Cette entrée dans le sociétariat matérialise donc, pour ces personnes initialement éloignées de l'action publique, l'aboutissement d'un processus d'intégration au commun.

Il existe en outre dans la SCIC de nombreux collèges dans les instances de gouvernance : les salariés, les bénéficiaires (projets incubés), les mécènes, les institutions (têtes de réseaux et collectivités locales), les chercheurs, les autres partenaires. La règle adoptée veut qu'à chaque AG, les bénévoles puissent choisir dans quel collège ils vont voter. Cette règle a été adoptée pour que l'AG reste un moment démocratique. Ainsi, rien n'est joué à l'avance dans les collèges, il ne peut pas y avoir d'entente préalable entre les acteurs avant l'AG. Cela permet aussi aux bénévoles de choisir leur engagement en fonction de leur vie personnelle et de leur envie. Il y a une pré AG avant l'AG. L'AG dure en moyenne 4 heures. Cette question de risque d'entente mutuelle entre les collèges a priori a été pointée par JF Draperi comme un risque pour le bon fonctionnement démocratique des SCIC. Ainsi, le système proposé par Tetris permet aux personnes, en amont de l'AG, de se poser la question de leur rapport avec le projet commun, de réfléchir au collège dans lequel elles veulent se positionner. Et, de fait, la composition des collèges n'est connue qu'au début de l'AG, empêchant les ententes a priori. Le corollaire d'un tel système, pour qu'il fonctionne, nécessite un travail très important de pédagogie et d'éducation populaire pour que les membres parviennent à se positionner. Pour les personnes traditionnellement éloignées de l'action publique, ce temps de présentation et de choix de collège en début de réunion constitue un important temps d'écoute de leurs choix et positionnements.

La SCIC Tetris fait également des élections sans candidat pour sa gérance. La primauté est donnée à l'engagement. Les acteurs qui s'impliquent fortement sont appelés des « locomoteurs ».

Plus qu'un projet construit sur un statut, celui de la SCIC, Tetris est aussi un lieu. Le statut SCIC est ainsi le véhicule juridique qui donne accès au lieu, qui représente le vrai commun donnant la capabilité. La SCIC Tetris cherche à permettre aux acteurs éloignés de l'action publique de retrouver une forme de pouvoir ou de souveraineté en développement des communs de capabilité (Sen, 2012). Le travail réalisé autour du projet consiste en un travail "d'aller vers pour faire venir". La vraie porte d'entrée sur ce commun de capabilité c'est la réelle capacité à dire, faire et penser des personnes qui sont éloignées.

L'entretien de Tetris n'est pas payé par la puissance publique. Le projet fonctionne avec un système de tarifs différenciés : le prix au mètre carré évolue en fonction de la participation ou non des personnes aux corvées communes. Plus il y a de tâches collectives effectuées, plus le prix diminue. C'est une manière de permettre à des collectifs citoyens par exemple d'avoir accès à des lieux. Ainsi, la question de l'accessibilité peut aussi se poser pour des personnes morales.

Pour les personnes physiques, la réflexion est de proposer un système inspiré des équivalents de richesse du familistère de Guise, des éléments permettant d'atteindre un niveau de vie conforme aux aspirations de vie décente des gens. Par exemple à Grasse, des maraudeurs récupèrent les invendus des magasins bio. Pour les personnes ayant adopté un mode de vie végétarien, il est ainsi possible de trouver de la nourriture bio gratuite sur le lieu. Le statut de SCIC sert pour organiser ces initiatives. Se pose aujourd'hui la question de comment faire évoluer les pratiques pour sécuriser ces équivalents de richesse sur la durée. De même, l'accès à une chambre est un équivalent de richesse (richesse considérée comme très importante). Les acteurs du projet mettent en place des règles pour que ce soit réservé à ceux qui contribuent effectivement, le tout sans échange monétaire. A travers ces exemples, on peut comprendre le concept de communs de capabilité : le lieu est un commun, mais génère la possibilité de créer d'autres communs de capabilité.

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Notre étude a permis de montrer que le projet même de certains communs autour de la valorisation et de la gestion de ressources partagées pouvait en soi constituer une nouvelle opportunité de participation des personnes éloignées et de réduction des inégalités de participation à la vie démocratique. Mais au-delà, les initiatives étudiées semblent démontrer qu'en matière de gouvernance au quotidien des communs, la recherche de la participation de tous et la garantie d'un fonctionnement démocratique ne se décrètent pas, mais demeurent pour les acteurs qui y sont sensibles un objet d'expérimentation et de débat permanent.

LE STATUT DES PRATIQUES ET DES OUTILS DANS LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Notre groupe de travail s'est enfin penché sur l'étude des pratiques et des outils mobilisés dans les différentes initiatives étudiées, et leur capacité ou nous à influencer sur le fonctionnement démocratique. Il apparaît que le statut des pratiques et des outils est fort variable selon le projet de communs pris pour exemple, mais que l'on note cependant des éléments souvent présents sur les terrains observés.

C'est tout d'abord **une démarche d'éducation populaire** qui va caractériser les communs attentifs à la question démocratique. Celle-ci va se traduire par le refus des postures d'expertise ou des positions de pouvoir. Un deuxième point fort en termes de pratiques et d'outil est le choix d'un mode d'organisation non figé. Le jeu des essais / erreurs et des formes d'expérimentation est privilégié et souvent cité dans les initiatives étudiées. Il n'est pas réservé à la période de lancement des initiatives. C'est un principe qui se maintient dans le fonctionnement et l'évolution des projets : « *On teste, si ça marche on suit, sinon ça meurt naturellement* » (Lille).

Le conflit est souvent envisagé comme un élément positif. Il permet de montrer le dissensus et force à l'adaptation tout en posant la question de l'inclusion. Cependant, les outils sont essentiels pour éviter que le conflit n'aboutisse à l'éclatement.

Enfin, le choix des statuts est également important. On constate que la SCIC revient quasi systématiquement sur les terrains étudiés. Ce type de statuts est-il intrinsèquement un commun ? (multi parties prenantes, dimension économique et inclusion de l'acteur public dans le tour de table)

Au-delà de ces éléments que l'on retrouve dans la plupart des initiatives, l'analyse des entretiens a fait émerger plusieurs **couples de notions qui semblent mis en débat dans les organisations pour assurer le meilleur fonctionnement démocratique.**

Tout d'abord, le couple *numérique / présentiel*. Si la plupart des projets ont une dimension numérique, on s'aperçoit de l'importance des réunions en présentiel. Il est souvent souligné qu'il ne faut pas que la fracture numérique vienne se surajouter à la fracture sociale. Par ailleurs, un couplage et un équilibre adéquat entre le présentiel et le numérique doit être trouvé pour la résolution des conflits. Il s'agit de chercher en permanence le bon équilibre entre nouvelles potentialités d'intégration et de travail en commun offertes par les outils numériques, et la nécessité de temps « physiquement » partagé ensemble pour solidifier les collectifs et s'assurer d'« embarquer » tout le monde dans les projets.

Ensuite, le couple *mémoire / transmission*. Dans un certain nombre des initiatives étudiées, le rôle des fondateurs des projets apparaît comme essentiel. Dès lors, les membres des communs s'interrogent sur la meilleure manière de concilier transmission de la mémoire et des intuitions des personnes présentes à l'origine, avec la possibilité pour de nouvelles personnes rejoignant le projet d'y prendre toute leur place et d'y apporter des orientations nouvelles. Il s'agit également de se prémunir des risques de dévoiement des règles de fonctionnement initialement mises en place au sein des communs : cette question est probablement à mettre en lien avec les travaux d'Elinor Ostrom pointant comme menace pour la bonne gouvernance des communs la mauvaise transmission et donc la dénaturation des modalités de gouvernance collective initialement mises en œuvre par les fondateurs des projets (« design principles and threats to sustainable organizations that manage commons », Ostrom, 1999).

Enfin, en matière de modalités de gouvernance, on peut citer le couple *hard law / soft law*. Les différentes initiatives étudiées mettent en effet en lumière une tension entre ces deux modèles.

Faut-il pour s'assurer de la pleine compréhension et appropriation par tous, codifier les règles de fonctionnement, à travers les statuts, l'écriture de règlements ou d'autres textes régulateurs ? Ou faut-il à l'inverse privilégier les logiques informelles, les possibilités pour chaque membre de remettre en question les règles, la logique du « mieux vaut se faire réprimander que de demander la permission » prônée par la do-ocracy ?

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Démarches d'éducation populaire, place de l'expérimentation, modalités statutaires spécifiques visant à associer des parties prenantes multiples, importance des conflits et de leurs mécanismes de résolution... Ces éléments sont donc communs à plusieurs des initiatives étudiées, et servent de toile de fond à l'appréhension de plusieurs tensions qui viennent interroger la recherche d'un fonctionnement démocratique : articulation présentiel/numérique, équilibre mémoire/transmission, et hard law/soft law.

CONCLUSION

La conduite de cette recherche participative nous permet de montrer qu'il existe une quête démocratique spécifique dans plusieurs des initiatives de communs que nous avons approchées. Certaines d'entre elles se sont associées au travail du groupe démontrant par là leur volonté d'aller de l'avant sur ces questions et de développer une plus grande réflexivité.

Si nous reprenons les trois questions soulevées en introduction, de premiers résultats sont disponibles.

Tout d'abord, nous avons vu que les communs peuvent être un terrain propice pour le renouvellement de l'action publique entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics. L'utilisation même de la notion de communs est en soi une opportunité pour délimiter un espace renouvelé dans lequel les acteurs associatifs peuvent coopérer autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics.

Le deuxième enseignement est que les communs peuvent contribuer à la rencontre de publics très éloignés de l'action publique moyennant des configurations de logiques instituant qui l'autorisent (ex : logiques d'entraide). Cependant, ces logiques ne sont pas inhérentes aux communs. Elles supposent un travail quotidien et des débats pour maintenir cette ouverture tout au long de la vie du projet. Le choix de la structuration en SCIC peut être un élément de facilitation mais c'est avant tout le projet qui peut rendre possible l'accueil de personnes éloignées s'il est positionné dès l'origine sur un territoire accueillant les personnes exclues et jouant sur la question de l'entraide.

Enfin, la recherche montre que le choix des outils est déterminant pour animer une ouverture démocratique surtout lorsque ceux-ci sont pensés dans une logique d'éducation populaire. Des dispositifs qui revendiquent leur caractère expérimental permettent de mieux explorer des tensions caractéristiques sur les questions des rapports entre numérique et présentiel, mémoire et transmission, et hard law et soft law.

BIBLIOGRAPHIE

Chiapello, E., Gilbert, P., 2013, Sociologie des outils de gestion, introduction à l'analyse sociale de l'instrumentalisation de gestion - La Découverte, 294 p.

Defalvard, H., 2017, Des communs sociaux à la société du commun, Recma, Numéro 345.

Eynaud, P., Laurent, A., 2017, Articuler communs et économie solidaire : une question de gouvernance ?, Recma, Numéro 345.

Eynaud, P., Laville, J.-L. 2018. « Joining the commons with social and solidarity economy research: Towards the renewal of critical thinking and emancipation », Revista de Economia solidaria, A Economia solidaria e os comuns, vol. 11.

Eynaud, P., França Filho, G., 2019, Solidarité et organisation : penser une autre gestion, Editions Eres, 250 pages.

Fontaine, G., 2017, Les conditions d'émergence de communs porteurs de transformation sociale. Des émergences à la reconnaissance, trajectoires d'innovation, Université du Québec, Montréal, Canada.

Freeman JO, Aka Joreen, 1972, The Tyranny of Structurelessness, Berkeley Journal of Sociology, Vol. 17, pp.151-165

Lefebvre, H., (1974). Le Droit à la ville. Le Seuil, coll. Point Essai, première éd.1968, 281 p.

Maurel, L., 2018, Les Communs numériques sont-ils condamnés à devenir des "Communs du Capital" ?. 6ème rencontres du GESS : « ESS, Communs, Organisations alternatives : La gestion solidaire peut-elle fédérer autour d'une plus grande soutenabilité ? », GESS, Paris, France.

Ostrom, E. 2010a. Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles, Bruxelles, De Boeck.

Ostrom, E. 2010b. « Beyond markets and states : Polycentric governance of complex economic systems », American Economic Review, vol. 100, n° 3, p. 641-672.

Ostrom, E. 2005. Understanding Institutional Diversity, Princeton/Oxford, Princeton University Press.

Raymond, Eric Steven, 2001, La Cathédrale et le Bazar, Traduction: Sébastien Blondeel :

www.tuxedo.org/~esr/writings

Sen A., 2012, Éthique et économie, PUF.

Stiegler, B. (dir.), 2008, Le design de nos existences à l'époque de l'innovation ascendante, Paris, Mille et une nuits.

LISTE DES PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS.RICES AUX TRAVAUX DU GROUPE

Nicole Alix, Michel Briand, Fanélie Carrey-Conte, Maria Francesca De Tullio, Léa Eynaud, Philippe Eynaud, Geneviève Fontaine, Julien Lecaille, Lionel Maurel, Yvon Rastetter, Ismaël Sene, Prosper Wanner.

RÉFÉRENCE DES INITIATIVES ÉTUDIÉES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE

Hôtel du Nord : <https://www.hoteldunord.coop/>

Hôtel Pasteur : <http://www.hotelpasteur.fr/>

Tetris : <http://scic-tetris.org/>

Labsus : <https://www.labsus.org/>

Enercoop : <https://www.enercoop.fr/>

Plateau Urbain : <https://www.plateau-urbain.com/>

Assemblée des Communs de Lille : <http://lille.lescommuns.org/>